Le mot du maire

La France, en ce début d'année 2015, a connu ce que nous pensions être le pire de ce vingt et unième siècle. « Je suis Charlie » avait alors retenti à travers la planète.

Mais l'attentat terroriste perpétré au cours de la nuit du 13 novembre a plongé la France dans l'horreur. Le massacre qui a tué et blessé plusieurs centaines de personnes, dans les rues de Paris, du Bataclan à Saint-Denis, avec une violence aveugle et barbare, visait tous les français.

Notre République, pays des droits de l'homme, modèle de liberté, de culture et de diversité ne doit pas verser dans la peur.

Malgré notre émotion, malgré la compassion pour les victimes, malgré la révolte qui nous envahit, nous devons rester unis dans la dignité face aux terroristes.

Que nos pensées aillent à toutes les victimes innocentes du terrorisme.

La jeunesse, en ces moments dramatiques, représente l'avenir de notre pays, l'avenir de notre région, l'avenir de nos communes, Saint-Malon a besoin de sa jeunesse.
C'est pour ces raisons que j'ai voulu donner la parole à nos jeunes et les rassembler autour de projets et notamment la création d'une Junior Association.

La Junior Association qui fédère un grand nombre de jeunes, filles et garçons, permettra la construction de projets locaux ou extérieurs, comme par exemple financer un voyage et bien d'autres choses.
Ils comptent sur notre soutien, ensemble accompagnons nos jeunes vers le chemin de la réussite.

Maintenant, je voudrais pour l'année 2016, vous souhaiter une année riche, pleine d'espoir et de paix. Que toutes et tous puissiez accueillir la joie, le bonheur et une santé prospère.

Le Maire
Gilles Le Métayer

Couverture

1. *Illuminations de Noël à Saint-Malon*
2. *Les « Classe 5 »*
3. *La soirée de Noël de l'APE*
4. *Jeu des 7 différences – Concours* photos

Sommaire

Le mot du maire 1
Informations municipales 2
Etat civil 2
Les séances du Conseil municipal 3
Un nouveau lotissement 16
Numérotation des habitations 17
En 2016, les malonnais seront recensés 18
Le repas pour les aînés 19
Décembre à l'école de La Marette 20
Saint-Malon s'illumine 21
Xavier et Marie 22
Vous avez trouvé mon nom ! 24
Le calendrier des manifestations 25
Association des Parents d'Elèves (APE) 26
Soirée rétrospective « Croq & Mob » 27
Générations Mouvement 28
Club « La Fleur de l'Âge » 28
Le Club de football 29
Les Amis du Vélo 29
Les « Tiz'écureuils » 30
« Jeux grignote » 31
Saint-Malon et la qualité de l'eau 32
Le prêt de broyeur de végétaux 33
En déchèterie, tout n'est pas permis 34
Les règles du démarchage à domicile 36
Transport à la demande (TàD) 37
L'action « Jette ta bouteille à la mer » 38
Arbres remarquables en Bretagne 39
La soirée de Noël de l'APE 40

Municipalité

Informations municipales

MAIRIE
14, rue Saint Jean des Landes – 35750 Saint-Malon-sur-Mel
Tél. : 02.99.07.57.22 – Fax : 02.99.07.55.30
E-mail : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr – Internet : www.saintmalonsurmel.fr[1]

Ouverture au public

Lundi	9h00 à 12h00	Jeudi	/
Mardi	9h00 à 12h00	Vendredi	9h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00
Mercredi	9h00 à 12h00	Samedi	Sur rendez-vous

Permanences

Gilles Le Métayer et ses adjoints sont présents en mairie le :

- Lundi (Arnaud Crépin), Mardi (Gilles Le Metayer), Mercredi (André Delaroche)
- Jeudi (Gilles Le Metayer, Joël Lorand) et Vendredi (Sylvie Chevillard)
- Samedi (Gilles Le Metayer)

Pour pouvoir les rencontrer, nous vous recommandons de contacter Mme Agnès Bigot, Secrétaire de mairie.

Etat civil

Naissances

- ☆ **Rolland** Sandrine, Paulina ..... 27 juin 2015
- ☆ **Gueguen** Ysambre ..... 28 octobre 2015
- ☆ **Sioc'han de Kersabiec** Inès, Anne, Marie ..... 12 novembre 2015
- ☆ **Le Damany** Mordred, Soufiane,Taliesin ..... 18 décembre 2015

Notre factrice, Marylène Chevalier, a donné naissance à une petite Thaïs, le 21 septembre 2015. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur, et sommes impatients de la retrouver en janvier prochain !

Décès

- ☆ **Troadec** Anne, Maryvonne, Jocelyne ..... 5 août 2015

CEREMONIE DES VŒUX

Entouré de son équipe, Gilles Le Métayer présentera ses vœux
le samedi 9 janvier 2016 à **19h00**
à la **salle polyvalente.**

Vous êtes tous conviés !

[1] *Le bulletin municipal est aussi disponible sur internet*

Les séances du Conseil municipal

(12/06 au 12/11/2015)

Municipalité

SEANCE DU 12 JUIN 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles Le Métayer, Maire.

Étaient présents : Mme Sylvie Chevillard, M. Arnaud Crépin, M. André Delaroche, M. Joël Lorand, adjoints.

Et les conseillers suivants : M. Bernard Daugan, M. Hervé Dreuslin, Mme Sonia Huby, Mme Isabelle Le Gouevec, Mme Corinne Lesage, Mme Patricia Pamphile, M. Claude Pautonnier, Mme Brigitte Pierrard, M. Patrick Rolland.

Absents excusés : M. Grégory Bordier, Mme Patricia Pamphile

Procuration : Grégory Bordier à Arnaud Crépin, Patricia Pamphile à Corinne Lesage

Assistait également à la réunion, Mme Agnès Bigot, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : Sylvie Chevillard

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT MÉEN-MONTAUBAN DE BRETAGNE : COMPÉTENCE FACULTATIVE : COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-17 ;

Vu la délibération n°2015/064/YvP du 14 avril 2015 de la communauté de communes Saint-Méen Montauban ;

M. le maire expose :

En préambule du conseil communautaire du 14 octobre 2014, M. Joseph Despres avait présenté un projet de coopération décentralisée avec la commune de Behamatazana à Madagascar. Suite à cette dernière, un groupe de travail a été mis en place en vue de rédiger la compétence facultative « coopération décentralisée ».

Objectif : accompagner le développement agricole et communal en soutenant les projets et les actions décidés et portés par les agriculteurs et élus communautaires malgaches.

Par délibération 2015/064/YvP du conseil communautaire du 14 avril 2015, les élus communautaires ont validé cette prise de compétence facultative, ainsi que la rédaction des statuts correspondants comme suit :

« La communauté de communes Saint Méen-Montauban exerce une compétence dans le domaine de la coopération décentralisée, hors jumelage et subventionnement des opérations d'urgence humanitaire. Celle-ci s'exerce de manière transversale sur les autres compétences de la communauté de communes. Elle intervient en partenariat direct ou en soutien à des associations auprès d'une ou plusieurs collectivités par pays ».

Conformément à l'article L5211-17 du CGCT, cette modification des statuts est soumise à l'approbation des communes membres, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette modification des statuts de la communauté de communes Saint Méen-Montauban.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

REVISION DU SCOT : PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

M. le maire présente le projet de PADD dans le cadre du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) fourni par le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande.

Le conseil municipal valide le document présenté.

TARIF DES SERVICES PÉRISCOLAIRES DU MERCREDI 2015/2016

Mme Sylvie Chevillard présente un bilan de la garderie du mercredi après-midi.

- En moyenne 2,5 enfants de 13 h 30 à 17 h 30

8,50 € l'après-midi sur 36 semaines scolaires, soit 2,5 x 8,50 € x 36 semaines = 765 €

- Coût salarial de l'agent communal

5 h x 14,42 € x 36 semaines = 2 595,60 €

Soit un coût pour la commune = 1 830,60 €

Après débat au sein du conseil concernant le coût pour les familles, un vote donne les résultats suivants :

- Maintien du coût du repas + garderie jusqu'à 13 h 30 : 4,50 €
- Garderie de 13 h 30 à 17 h 30 : 5,50 €

9 voix pour 5,50 € de 13 h 30 à 17 h 30, soit un coût global de 10 €,
2 voix pour le maintien du tarif à 8,50 €,
4 voix pour une augmentation.

Les tarifs seront donc de :

- repas et garderie jusqu'à 13 h 30 : 4,50 €
- garderie de 13 h 30 jusqu'à 17 h 30 : 5,50 €

La garderie de 17 h 30 à 19 h 30 sera facturé au même prix que les autres jours.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal valide la décision modificative suivante :

Sens	Section	Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Montant
D	F	011	Charges à caractère général	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	265,57
D	F	022	Dépenses imprévues (exploitation)	022	Dépenses imprévues (exploitation)	-265,57

CONCESSION TEMPORAIRE DE LA PARCELLE B 1039 LES TESNIÈRES

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention de concession temporaire de la parcelle B 1039 avec le GAEC de Brocéliande, représenté par M. Cédric Henry, domicilié à La Ville Danet à Paimpont (35380).

Ce contrat est valable pour la période du 1er mai 2014 au 31 juillet 2015 à raison de 150 €/an. L'indemnité est la suivante : 150 €+ 150/12 * 3 = 187,50 €.

INTERCOMMUNALITÉ : SERVICE DE PORTAGE DE DOCUMENTS « VOTRE BIBLIOTHÈQUE VOUS LIVRE »

Monsieur le Mairie présente au conseil le service de portage de documents à domicile pour les personnes à mobilité réduite.

Le projet est une initiative de la médiathèque départementale sur le territoire de la communauté de communes.

Le portage à domicile s'inscrit dans le projet de développer la lecture publique, de permettre au plus grand nombre d'y accéder et de lutter contre l'isolement que peuvent entraîner une maladie ou des difficultés à se déplacer.

C'est un prêt gratuit de document pour une durée de prêt de 3 semaines. Comme il n'existe pas de bibliothèque sur le territoire communal, la commune sera rattachée à la bibliothèque de Muel Une convention sera établie entre la bibliothèque et la commune.

Il convient de nommer un référent pour la commune. Sonia Huby se propose.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Nomme Sonia Huby, référente pour le service de portage de document « votre bibliothèque vous livre »,
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF (ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE) POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont, en effet, appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Saint-Malon-sur-Mel rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société **:**

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le «bien vivre ensemble»,
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de St Malon-sur-Mel estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Saint-Malon-sur-Mel soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'État sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

QUESTIONS DIVERSES

- L'inauguration du camping a lieu demain. Sont prévus : un conteur, un harpiste et une cornemuse.
- Demander à Gabriel Guého de protéger le plus endommagé de la chapelle St Jouan.
- le bulletin municipal sera distribué aux alentours du 14 juillet.

SEANCE DU 17 JUILLET 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles Le Métayer, Maire.

Étaient présents : Mme Sylvie Chevillard, M. Arnaud Crépin, M. Joël Lorand, adjoints.

Et les conseillers suivants : M. Grégory Bordier, Mme Isabelle Le Gouevec, Mme Corinne Lesage, Mme Patricia Pamphile, M. Claude Pautonnier, Mme Brigitte Pierrard, M. Patrick Rolland.

Absents excusés : M. André Delaroche adjoint, M. Bernard Daugan, M. Hervé Dreuslin, Mme Sonia Huby.

Procuration : André Delaroche à Joël Lorand et Sonia Huby à Sylvie Chevillard.

Assistait également à la réunion, Mme Agnès Bigot, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : Arnaud Crépin

TARIFS DES SERVICES PERI-SCOLAIRES 2015-2016

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de délibérer pour réviser les tarifs applicables à la rentrée scolaire, concernant le prix du repas de cantine, ainsi que le prix horaire de la garderie municipale.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité :

- d'augmenter le prix du repas de 3,16 € à 3,20 €,
- de fixer l'heure de garderie à 1,57 € (tarif précédent : 1,55 €), facturable au ¼ d'heure,
- rappelle les tarifs du mercredi après-midi :
  - repas et garderie jusqu'à 13 h 30 = 4,50 €
  - garderie de 13 h 30 à 17 h 30 : forfait de 5,50 €.
  - garderie à compter de 17 h 30 : 1,57 €/heure payable au ¼ d'heure.

- précise que l'ensemble de ces tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2015 pour l'année scolaire.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

SUBVENTION À L'ASSOCIATION LA MAIN À LA PÂTE

Monsieur le Maire informe le conseil que les animations autour de l'inauguration du camping ont été prises en charge par l'association La Main à la Pâte.

Le coût des différentes animations s'élève à 100 €. Le conseil municipal accepte le versement d'une subvention de 100 € à l'association La Main à la Pâte.

QUESTIONS DIVERSES

- Une horloge n'est pas nécessaire pour le lampadaire solaire de La Nouette.
- Voir pour l'acquisition d'un portable pour la commission Information.
- Point sur l'École de Musique de Montauban de Bretagne.

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles Le Métayer, Maire.

Étaient présents : M. Arnaud Crépin, M. André Delaroche, M. Joël Lorand, adjoints.

Et les conseillers suivants : M. Grégory Bordier, M. Bernard Daugan, M. Hervé Dreuslin, Mme Sonia Huby, Mme Isabelle Le Gouevec, Mme Patricia Pamphile, M. Claude Pautonnier, M. Patrick Rolland.

Absents excusés : Mme Sylvie Chevillard, adjointe, Mme Corinne Lesage, Mme Brigitte Pierrard.

Procuration : Sylvie Chevillard à Gilles Le Métayer, Corinne Lesage à Claude Pautonnier.

Assistait également à la réunion, Mme Agnès Bigot, secrétaire de mairie.

Secrétaire *de séance* : André Delaroche

LOTISSEMENT LES TESNIÈRES : CHOIX D'UN GÉOMÈTRE POUR DIVISION DES LOTS

Trois géomètres ont répondu à l'appel d'offre pour la mission de délimitation des lots.

- Bodin Jean-Philippe, géomètre à Rennes : 1 713 HT €
- Bunel Didier, géomètre à Montfort sur Meu : 1 580 HT €
- Prigent & Associés, géomètres à Rennes : 3 000 HT €

Le conseil municipal valide la proposition de Didier Bunel pour un montant de 1 580 HT e et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.

Votants : 14 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Le Maire présente le rapport de la CLECT.

Ce rapport évalue les charges transférées ou restituées aux communes membres.

Au regard de ce rapport, validé à la majorité des deux tiers des conseils municipaux, le Conseil communautaire fixe le montant des attributions de compensation.

Le conseil municipal valide ce rapport.

Votants : 14 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

Municipalité

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : MISE À JOUR DES COMPÉTENCES FACULTATIVES

Vu les articles L 5211-17 et L 5211-43 du CGCT,
Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant fusion de la communauté de communes du «Pays de Montauban-de-Bretagne» avec la communauté de communes du «Pays de Saint-Méen-le-Grand» et extension aux communes de Saint Pern et Irodouër,
Vu l'arrêté préfectoral du 26/01/2015 portant modification des statuts de la Communauté de Communes,
Vu la délibération n°2015/095/YvP du conseil communautaire en date du 07/07/2015,

Monsieur le Maire rappelle que l'EPCI issu de la fusion dispose, à compter de l'installation du nouveau conseil communautaire, d'un délai de 3 mois pour restituer les compétences optionnelles et d'un délai de 2 ans pour restituer les compétences facultatives qu'exerçaient auparavant les deux intercommunalités.

Après avoir arrêté ses compétences optionnelles par délibération n°2014/120/YvP du 8 juillet 2014, le conseil communautaire a déterminé ses compétences facultatives. M. Le Maire donne lecture de ces compétences.

Il indique ensuite que certains alinéas précisant la compétence facultative ne figurant ni dans les statuts de l'ex Communauté de Communes du Pays de Montauban ni dans les statuts de l'ex Communauté de Communes du Pays de Saint-Méen, il y a lieu de soumettre leur transfert à l'avis des conseils municipaux des communes membres (art. L 5211-17 du CGCT), il s'agit des points suivants :

JEUNESSE :
Accompagner la famille dans sa relation à la jeunesse en favorisant la compréhension mutuelle et en mobilisant les différents acteurs intervenant sur le champ de la jeunesse.

TRANSPORT :
Étude et mise en œuvre d'actions visant à améliorer et développer les transports alternatifs (covoiturage, déplacements doux…) et la multi modalité sur le territoire communautaire.

CHEMIN DE RANDONNEES :

- Coordination de la mise en œuvre des plans départementaux itinéraires de randonnées et de promenades (PDIPR) et vélo
- Action de promotion et de valorisation touristique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal transfère les compétences facultatives dans leur rédaction exposée ci-dessus à la Communauté de Communes Saint Méen-Montauban.

DEMANDE DE PANNEAU DE VOIE SANS ISSUE

Un particulier demande à la mairie de poser un panneau de voie sans issue sur la voie communale qui dessert son domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'oppose à cette demande pour les raisons suivantes :

- de nombreux lieux-dits ont la même configuration et cela nécessiterait la pose de plusieurs panneaux avec un coût important pour la commune,
- la pose de tel panneau n'empêche pas, de manière systématique, les erreurs de destination.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FOURNITURES SCOLAIRES, ECOLE PUBLIQUE MONTFORT SUR MEU– ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention émanant de la commune de Montfort sur Meu pour un enfant scolarisé à l'école élémentaire du Pays Pourpré. Une dérogation a été accordée car la maman travaille dans cette école.

Cette demande concerne un enfant domicilié sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le versement de la subvention suivante :

- participation aux frais de fournitures scolaires : 23,15 €

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG : COMITE DE PILOTAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à sa rencontre avec B. Gruel du Conseil départemental, il est souhaitable créer un comité de pilotage pour l'aménagement du centre bourg.

Cet aménagement se fera dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Développement Durable.

Le Conseil départemental nous accompagne dans l'aide à la définition des besoins, au recrutement des compétences requises pour l'étude envisagée, et le conseil sur le montage financier en phases étude et travaux.

Après délibération le Conseil accepte le comité de pilotage suivant :

- Élus : Gilles Le Métayer, Grégory Bordier, Arnaud Crépin, André Delaroche, Sonia Huby
- Personnes de la société civile : Lionel Brûlard et Corinne Dobler.

QUESTIONS DIVERSES

- Jeunes : une première réunion à destination des jeunes (12 -18 ans) aura lieu à la salle polyvalente le 18 septembre.
- L'achat d'un ordinateur portable + licence Microsoft Office (Word + Excel) est envisagé pour la réalisation du bulletin municipal par la commission Communication.
- Le repas du CCAS aura lieu le 17 octobre 2015.
- Les vœux du maire sont arrêtés à la date du 9 janvier 2016.

S E A N C E D U 9 O C T O B R E 2 0 1 5

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles Le Métayer, Maire.

Étaient présents : Mme Sylvie Chevillard, adjointe, M. Arnaud Crépin, M. André Delaroche, M. Joël Lorand, adjoints.

Et les conseillers suivants : M. Grégory Bordier, M. Bernard Daugan, M. Hervé Dreuslin, Mme Sonia Huby, Mme Corinne Lesage, Mme Patricia Pamphile, M. Claude Pautonnier, Mme Brigitte Pierrard M. Patrick Rolland.

Absente excusée : Mme Isabelle Le Gouevec.

Assistait également à la réunion, Mme Agnès Bigot, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : André Delaroche

LOTISSEMENT LES TESNIÈRES : TRAVAUX DE VIABILISATION : ATTRIBUTION DES LOTS

Le Maire fait part au Conseil municipal du résultat de la consultation relative au marché de travaux de viabilisation du lotissement Les Tesnières, et notamment du rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'Études Atelier Ersilie, maître d'œuvre de l'opération en partenariat avec ECR Environnement.

Municipalité

Sur proposition des membres de la Commission d'Appel d'Offre, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'attribuer le marché aux entreprises suivantes, présentant les offres les mieux-disantes :

Lot 1 – Terrassements, voirie, espaces verts : LEMEE TP et SERENDIP (Pa de Plaisance – 35133 Saint Sauveur des Landes) – Montant de l'offre retenue : 30 133,10 € ht

Lot 2 – Réseau EU EP : ECTP (ZA Millé – 35520 Melesse) – Montant de l'offre retenue : 19 884,80 € ht.

Lot 3 – Réseau Télécom : Cise TP (ZA du Bois Vert – 56804 Ploërmel) – Montant de l'offre retenue : 5 531,50 € ht.

- **autorise** le Maire à signer le marché correspondant et tous les documents s'y rapportant.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

ZONES HUMIDES : NOUVELLE CARTOGRAPHIE

L'inventaire des zones humides a lieu cet été par le bureau d'études DCI Environnement.

Une nouvelle cartographie provisoire est proposée. Elle est présentée au conseil municipal par Joël Lorand, adjoint.

Cette nouvelle cartographie va faire l'objet d'une consultation publique.

Le conseil municipal valide cette nouvelle cartographie où les zones humides représentent 84 ha soit 5,2 % de la surface communale.

TARIF ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2016

Compte tenu des tarifs des années antérieures et de la nécessité de couvrir les dépenses futures, les tarifs sont les suivants :

Assainissement individuel	2015	2016
Redevance Contrôle de bon fonctionnement	16	17
Redevance Contrôle de conception	73	75
Redevance Contrôle de réalisation	53	55

Le conseil vote les tarifs ci-dessus pour l'année 2016.

TARIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016

Compte tenu des tarifs des années antérieures et de la nécessité de couvrir les dépenses futures, les tarifs augmentent pour 2016.

Tarifs	*2013*	*2014*	*2015*	*2016*
Part fixe	57	58	58	60
Part proportionnelle (m3)	1,24	1,26	1,26	1,28

Le conseil vote les tarifs ci-dessus pour l'année 2016

TEMPS DE TRAVAIL : PASSAGE DE 32 À 35 H DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Compte tenu des projets communaux et de l'actualité, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi de la secrétaire de mairie.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi de secrétaire de mairie à temps non complet créé initialement pour une durée de 32 heures par semaine à 35 heures par semaine à compter du 1er novembre 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

SUBVENTION À LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Dans le cadre d'un projet scolaire qui sera réalisé en 2016, la directrice de l'école demande que les 233 € allouée à la classe des CM en budget aménagement soient versés à la coopérative scolaire afin d'être capitalisés pour un déplacement sur plusieurs jours à Rennes en 2016.

Le Conseil accepte cette demande qui réduit par conséquence le remboursement de fournitures scolaires de 233 € pour cette année.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet Maison d'Odette : dans le cadre d'une construction d'habitation familiale à destination de 6 personnes âgées dépendantes au hameau de la Livette, le conseil ne souhaite pas que la création des parkings à l'est du projet soit à la charge de la commune. Il demande que ces derniers soient intégrés au permis de construire et financés par le demandeur.
- Des bénévoles sont demandés pour participer à l'isolation du logement communal jouxtant la mairie.
- PLU : la première version du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est présenté au conseil. Il sera validé ultérieurement.

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles Le Métayer, Maire.

Étaient présents : Mme Sylvie Chevillard adjointe, M. Arnaud Crépin, M. André Delaroche, M. Joël Lorand, adjoints.

Et les conseillers suivants : M. Grégory Bordier, M. Bernard Daugan, M. Hervé Dreuslin, Mme Isabelle Le Gouevec, Mme Patricia Pamphile, M. Claude Pautonnier, Mme Brigitte Pierrard, M. Patrick Rolland.

Absentes excusées : Mme Sonia Huby, Mme Corinne Lesage

Procuration : Sonia Huby à Hervé Dreuslin, Corinne Lesage à Claude Pautonnier.

Assistait également à la réunion, Mme Agnès Bigot, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : Joël Lorand

AVIS SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2015 FIXÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT MÉEN-MONTAUBAN DE BRETAGNE

M. Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'elle a approuvée le rapport n° 2 de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) par délibération du 11 septembre 2015.

Municipalité

Compte tenu de l'approbation du rapport par la majorité qualifiée des conseils municipaux, le conseil communautaire a fixé par délibération du 13 octobre 2015 les attributions de compensation 2015.
M. le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur les montants ainsi définis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal donne un avis favorable aux attributions de compensation 2015 fixées par la Communauté de Communes dans sa délibération n° 2015/133bis/YvP en date du 13 octobre 2015.

SCI ALLIANCE : PROJET DE LA MAISON D'ODETTE AU HAMEAU DE LA LIVETTE

Dans le cadre de la création d'une maison d'habitation familiale adaptée à l'accueil de 6 personnes âgées, la SCI Alliance souhaiterai acquérir une partie des parcelles C 1372 et C 1437 suivant plan ci-dessous.

Le Conseil accepte, à la majorité, cette transaction selon les modalités suivantes : cette nouvelle voie privée est intégralement à la charge du demandeur (frais de bornage, acte de notarié et travaux de réalisation).

Le conseil autorise M. le Maire a signé tous documents utiles à ce transfert de propriété.

LOTISSEMENT LES TESNIÈRES : DEVIS DU SDE 35 POUR ÉLECTRIFICATION

Dans le cadre du futur lotissement des Tesnières une extension du réseau électrique est à prévoir.

Le conseil valide la proposition du SDE 35 pour un montant de 8 820 €.

Sylvie Chevillard, adjointe au maire, est autorisée à signer le devis correspondant en l'absence du maire.

PLU : NOUVELLE PRESCRIPTION

M. le Maire évoque la délibération du 6 juin 2003 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette procédure n'a jamais abouti et il est préférable, au vu des évolutions législatives ainsi que de la révision en cours du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), de relancer la procédure et de délibérer à nouveau pour sécuriser la procédure.

M. le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la prescription de l'élaboration du PLU et à définir les objectifs de la révision du PLU ainsi que les modalités de concertation.

- VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.110, L.121-1, L.121-4 et 5, L.123-6 et 8, L.300-2, R.123-24 et R.123-25,
- VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2,
- VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui a notamment pour objectif d'accentuer la lutte contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.
- VU la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, dite loi LAAAF, qui modifie et précise certaines dispositions de la loi ALUR,
- VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron,
- VU la révision du SCoT du Pays de Brocéliande prescrite le 18 février 2014.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. de relancer la procédure d'élaboration du PLU,

2. de prescrire à nouveau le PLU, dont les objectifs poursuivis sont :

- Engager une réflexion sur le développement et l'urbanisation futurs de la commune afin de promouvoir un urbanisme raisonné basé sur une utilisation économe et respectueuse de l'espace,
- Cadrer l'urbanisation future en inscrivant des orientations d'aménagement et de programmation dans les zones à urbaniser,
- Promouvoir le renouvellement urbain et l'optimisation de l'espace en identifiant les secteurs bâtis ou non bâtis du centre bourg,
- Protéger l'activité agricole, les espaces naturels et les paysages,
- Se doter d'un plan local d'urbanisme (PLU) en conformité avec les dernières évolutions législatives,
- Rentrer en compatibilité avec le SCoT en cours de révision.

3. de lancer la concertation relative à l'élaboration du PLU et d'en définir les modalités :

- La concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du PLU,
- Les documents relatifs à l'élaboration du PLU (porter à la connaissance, diagnostic, projet d'aménagement et de développement durables, règlement littéral et graphique, orientations d'aménagement et de programmation) seront mis à disposition du public au fur et à mesure de leur réalisation et de leur validation. Ils seront consultables en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture,
- Deux réunions publiques d'information seront organisées avant la clôture de la concertation. Les lieux, dates et heures seront communiqués à la population par voie de presse et affichage.

4. Inscrire au budget les crédits nécessaires à l'élaboration du PLU.

5. Autoriser le Maire à solliciter auprès de l'État l'attribution de la dotation générale de décentralisation (DGD) en compensation des frais d'études et matériels générés par l'élaboration du PLU, ce dans les conditions prévues par l'article L.121-7 du code de l'urbanisme.

La présente délibération sera notifiée :

- au Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- au Président du Conseil régional,
- au Président du Conseil départemental,
- au Président de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale,
- au Président de la Chambre des métiers,
- au Président de la Chambre d'agriculture,
- au Président du Syndicat mixte du Pays de Brocéliande
- au Président de la Communauté de communes de Saint Méen-Montauban.

Municipalité

Les associations locales d'usagers agréées et les maires des communes voisines seront consultés, à leurs demandes.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois et d'une mention dans un journal agréé pour les annonces légales, diffusé dans le département.

A compter de la publication de la présente délibération, l'autorité compétente décide de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

LOTISSEMENT LES TESNIÈRES : PRIX DE VENTE DES TERRAINS

M. le Maire présente l'estimation du coût de l'opération réalisée par le maître d'œuvre Atelier Ersilie, soit 49 € TTC du m² cessible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de fixer le prix de vente du m² de terrain à 49 € TTC le m² (soit 40,82 € HT avec une TVA de 20 %,)
- autorise M. le Maire à signer les actes de vente de ce lotissement ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

ECOLE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UNE CLASSE DÉCOUVERTE À BRANFÉRÉ

Dans le cadre d'une classe découverte pour les CP-CE, une subvention exceptionnelle de 1.000 € est sollicitée de la part de l'enseignante Perrine Ould-Ely.

Les classes de découverte Nicolas Hulot sont en lien avec le projet de la classe et permettent aux élèves de découvrir le monde du vivant et la vie en collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide d'accorder 1 000 € de subvention pour cette classe transplantée.

INDEMNITÉS 2015 À LA COMPTABLE DES FINANCES PUBLIQUES

M. le Maire présente la demande de la comptable du Trésor Public de la commune pour une indemnité de conseil de 352,62 €.

Dans un souci d'économie lié à des restrictions budgétaires, le Conseil municipal, à la majorité, ne souhaite pas allouer une indemnité de conseil à la comptable des Finances publiques pour l'année 2015 sachant d'aucune sollicitation particulière n'a été faite.

ADHÉSION 2016 À L'OFFICE DE TOURISME DU CŒUR DE BROCÉLIANDE

Monsieur le Maire propose que la commune, située à proximité de Paimpont, adhère, comme les années précédentes, aux Offices de tourisme de Brocéliande pour un montant annuel de 99 € afin de mettre en avant les attraits touristiques de la commune et en particulier le camping.

Le conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré, valide cette adhésion de 99 € pour l'année 2016. Elle sera inscrite au budget communal 2016.

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales l'adjoint au maire, André Delaroche, présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur ce rapport et notamment :

- indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de branchements, volumes d'eau distribués.
- indicateurs financiers : prix de l'eau, modalités de tarification, redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, TVA.
- pour la gestion : encours de la dette, montant des travaux réalisés.

Le Conseil municipal approuve ce rapport.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activités 2014 de la Communautés de communes de Saint Méen-Montauban.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte**,** pour l'exercice 2014, du rapport d'activité de la Communauté de Communes.

CREATION D'EMPLOI D'AGENT RECENSEUR ET REMUNERATION

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2016 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;
Sur le rapport du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de deux emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers.

Les agents seront rémunérés à raison de

- 0,80 € par feuille de logement remplie
- 1,10 € par bulletin individuel rempli.
- Forfait pour la formation : ½ journée : 30 €
- Forfait déplacement : district 002 : 145 €, district 003 : 80 €
- Tournée de reconnaissance : district 002 : 145 €, district 003 : 80 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Taxe d'aménagement : le taux de 1 % est maintenu pour 2016.
- Point sur l'activité Jeunesse : La Junior Association a été créée. Elle s'appelle Tiz'Ecureuils. Son président est Jonathan Crépin.

Un nouveau lotissement à Saint-Malon-sur-Mel

Nous vous avions déjà parlé du projet du lotissement « Les Tesnières » situé rue Saint Jean des Landes.

Un projet de 11.085 m² comprenant 21 lots de 429 m² à 671 m² sur 1,5 ha, voirie et bassin de rétention inclus.

Une première tranche, de 3.078 m² avec 6 lots de 476 m² à 599 m², verra le jour au cours de la première quinzaine de janvier 2016.

D'ores et déjà, la commercialisation des 6 premières parcelles est lancée, et la construction devra être possible dans le courant du mois de mars 2016.

Les lots viabilisés sont commercialisés à partir de 21.021 € TTC.

Nous invitons l'ensemble des habitants à faire la promotion du lotissement communal « Les Tesnières » auprès de leur entourage et plus encore.

Les travaux de voirie et de réseaux nécessiteront la mise en place d'une circulation alternée, nous comptons sur votre compréhension.

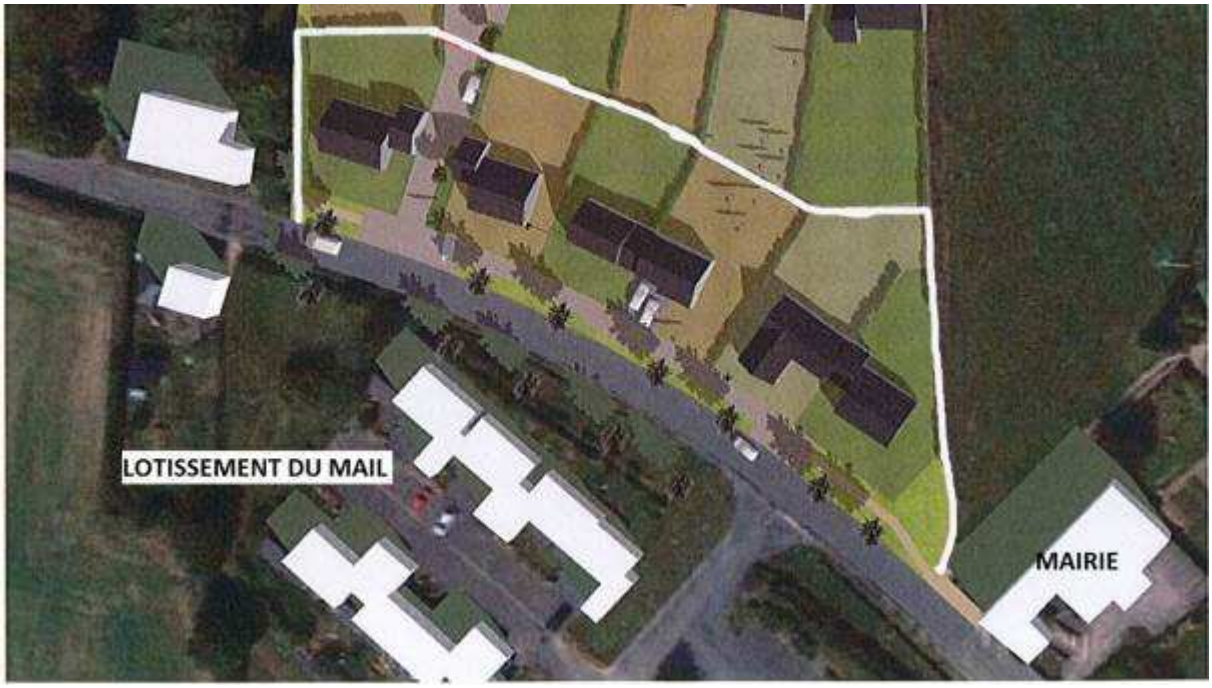

Pour tout renseignement s'adresser à la mairie.

Saint-Malon-sur-Mel

Numérotation des habitations

Saint-Malon-sur-Mel s'est engagée dans une opération de numérotation des habitations situées dans les lieux dits. Les malonnais disposeront donc d'une adresse complète composée d'un nom de voie ou de lieu-dit et d'un numéro. L'utilisation de cette adresse complète est la garantie pour chacun de rendre les livraisons à domicile plus sûres et plus rapides, de faciliter l'accès aux services à domicile, d'accélérer l'arrivée des secours en cas d'urgence, mais aussi de recevoir son courrier dans de bonnes conditions.

Ainsi, La Poste vous donne quelques conseils pour la bonne distribution de votre courrier :

- ***Avoir une adresse claire et bien rédigée …***
  La qualité de la rédaction de l'adresse, avec tous ses éléments : numéro et nom de rue ou de lieu-dit est primordiale. Ces éléments facilitent le tri mais aussi la distribution. Ils évitent les erreurs de distribution en cas d'homonymie et surtout, ils évitent de devoir retourner le courrier à l'expéditeur quand le facteur ne parvient pas, avec assurance, à identifier le destinataire. **En conséquence, si votre adresse est précisée par un numéro, communiquez-la largement !**

  Et surtout mémorisez la rapidement de façon à la donner spontanément si vous devez composer le 18 ou le 15. Elle fera gagner de précieuses minutes aux services de secours ! La Poste vous remettra des cartes « changement d'adresse » que vous pourrez expédier, sans les affranchir, à vos principaux correspondants.

- ***Avoir une boîte aux lettres normalisée …***
  Pour recevoir son courrier dans de bonnes conditions, il faut utiliser cette adresse complète mais aussi **disposer d'une boîte aux lettres normalisée** (de marque NF pour une meilleure garantie) qui permet au facteur d'y déposer aussi bien des colis que des lettres. Par ailleurs, la boîte aux lettres doit être placée à l'entrée de la propriété, en bordure d'une voie ouverte à la circulation publique. Elle doit être posée à environ 1,20 m du sol et se situer dans un endroit permettant au facteur de manœuvrer sa voiture en toute sécurité. La taille d'une boîte aux lettres normalisée permet de recevoir les colis de taille courante ne nécessitant pas le recueil d'une signature. Vous éviterez ainsi des déplacements pour le retirer ultérieurement. L'indication sur la boîte des noms de toutes les personnes résidant dans votre logement est également un gage supplémentaire pour faciliter la distribution du courrier.

- ***Etre vigilant face au risque canin***

  Les morsures de chiens sont encore fréquentes, **un facteur est mordu chaque semaine sur le territoire français**. Ces morsures ne sont jamais anodines. Elles peuvent provoquer des blessures nécessitant parfois un arrêt de travail. Elles provoquent toujours un traumatisme chez le facteur. La Poste vous demande de tout mettre en œuvre pour garantir à votre facteur une distribution sans risque : le courrier ordinaire dans votre boîte aux lettres et les objets nécessitant une signature à la porte de votre logement. La Poste se réserve le droit de revoir les conditions de distribution de votre courrier si toutes les conditions de sécurité ne sont pas garanties.

- ***Faire une procuration***
  La Poste vous invite à donner procuration à une personne de confiance qui pourra réceptionner pour vous une lettre recommandée ou un colis contre signature, si vous êtes absent.

En 2016, les malonnais seront recensés

Du 21 janvier au 20 février 2016

Il sera procédé au recensement de la population malonnaise par deux agents recrutés par la municipalité. Il existe désormais la possibilité d'un enregistrement par internet.

Comment ça marche ?

1. **L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser** ; il leur propose de se faire recenser par Internet, et leur remet la notice où se trouvent les informations nécessaires.
2. Les personnes à recenser se rendent sur **www.le-recensement-et-moi.fr** et cliquent sur « le recensement en ligne, c'est ici ».
3. Elles entrent leur **code d'accès** et **mot de passe**, présents sur la notice remise par l'agent recenseur.
4. **Elles saisissent les informations** concernant la localisation de leur logement, qui figurent également sur la notice.
5. **Elles répondent au questionnaire** en étant guidées.
6. Une fois le questionnaire terminé, elles l'envoient et reçoivent un **accusé de réception** à l'adresse mail qu'elles ont indiquée. L'agent recenseur en est informé par SMS.

Qu'est-ce que cela change ?

- **Pour les personnes concernées**
  - Confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee
  - Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, questionnaires remplis en 15 – 20 mn pour une famille de 4 personnes
  - Simplification du remplissage, guide dans le questionnaire, accusé de réception par courriel
- **Pour tout le monde**
  - Moins de papier, plus respectueux de l'environnement
  - Moins de manutention à tous les niveaux
  - Un recensement moins coûteux

Le repas pour les aînés 17/10/2015

Des retrouvailles bien sympathiques pour la cinquantaine de convives qui avait répondu à l'invitation de la municipalité.

Le 17 octobre dernier, invités par le Centre communal d'action sociale (CCAS), et accueillis par Monsieur le Maire et l'équipe du Conseil municipal, les Aînés se sont retrouvés autour d'un joyeux et savoureux repas, de tables joliment décorées et d'une ambiance amicale et détendue. Toutes les conditions étaient réunies pour que ce rendez-vous soit une belle réussite.

Décembre à l'école de La Marette

Un pommier a été planté dans la cour de l'école, action initiée par les représentants des parents d'élèves. Monsieur Le métayer est venu le planter, entouré de tous les élèves, des enseignantes, des parents d'élèves et de la secrétaire de mairie, tous ravis d'être ensemble pour de cet événement.

Sortie cinéma

Jeudi 17 Décembre, les élèves des trois classes sont allés au cinéma de Plélan-le-Grand voir le film d'animation « Mune le gardien de la lune ».

Cette sortie a été rendue possible grâce à l'APE.

Visite du Père-Noël

Après le repas de Noël, les enfants ont eu l'heureuse surprise de recevoir la visite du Père-Noël !

Il a distribué des cadeaux à chaque classe. Ensuite il a retrouvé tous les élèves, réunis dans la bibliothèque pour une collation, et leur a offert des chocolats.

Information inscriptions *:*

Les parents désireux d'inscrire leur(s) enfant(s) pour la rentrée de 2016 peuvent déjà contacter l'école. La classe enfantine accueille de plus des TPS tout au long de l'année.

Saint-Malon s'illumine ...

Que vous veniez à pied, en vélo, en voiture ou même en carrosse ... de Saint-Méen, de Montfort-sur-Meu ou de Plélan-le-Grand ... vous n'avez pas pu manquer le spectacle de lumières qui, à la nuit tombée, comme par enchantement, illumine les rues de notre bourg !

Les anciens décors ont été restaurés : parmi eux, se sont glissés des portiques encore plus hauts, pour, nous l'espérons, le plus grand plaisir des petits comme des grands. Ne vous contentez pas d'observer les décorations dans les rues. D'autres ont aussi été installées sur le parking de la salle polyvalente ! Un immense sapin se dresse devant l'église : l'année prochaine, les guirlandes dont il est paré pourraient, ô surprise, laisser place à de nouveaux rubans de lumière.

Isabelle Le Gouevec, Patrick Rolland, Claude Pautonnier et Arnaud Crépin, membres du Conseil Municipal, ont constitué l'équipe qui a travaillé sur la thématique des décorations de Noël. Avec l'appui technique et pratique de Gabriel Guého, Agent municipal, ils ont composé les illuminations de Noël que vous pouvez admirer.

Le budget consacré à ce projet, se répartit de la façon suivante :

- Éclairage .....3.200 €
- Électricité .....1.740 €
  (prises sur poteaux)

Les modèles de décoration ont été acquis auprès d'une entreprise située à proximité de notre commune : la Société Méfrant, à Campénéac, dans le Morbihan. Choisis pour leur qualité, ils devraient permettre une réutilisation dans les meilleures conditions de sécurité.

Nous vous souhaitons de Bonnes Fêtes de Fin d'Année !

Portrait

Xavier et Marie

Vous ne les avez peut-être pas encore croisés. Xavier, 30 ans, Marie, 25 ans et Seeley, leur fox-terrier de 10 mois nous ont accueillis dans leur maison de la Motte de l'Ourme. Xavier a travaillé jusqu'à encore très récemment chez Oberthur. Marie est aide-soignante à la MAPA d'Iffendic.

Vous habitez à Saint-Malon depuis septembre 2014. D'où êtes-vous originaires ?

Xavier : Je suis originaire de Rennes et Marie de Nevers. Nous avons vécu à Acigné, puis à Servon-sur-Vilaine. Et puis, récemment, mes parents ont emménagé à Taupont, près de Ploërmel. Du coup, nous avons voulu trouver quelque chose entre Ploërmel et Rennes. Le secteur de Plélan-Le-Grand nous convenait. Le choix s'est porté sur Saint-Malon, car la visite de la maison a été un véritable coup de cœur. Nous savions, dès le rez-de-chaussée, que cette maison était pour nous !

Et depuis l'installation, comment vous sentez-vous ?

Marie : Nous avons vécu à Servon en face d'un lotissement qui était en construction. Nous souhaitions surtout de la tranquillité. Ici, il n'y a pas de possibilité de lotissement autour de chez nous ! Nous sommes ravis de l'accueil qui nous a été réservé à notre arrivée. En l'espace d'un an, nous connaissons déjà plus de personnes qu'en plusieurs années passées à Servon ou à Acigné. Ici, nous trouvons beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients.

Xavier : Nous aimons cette ambiance de village. Je voudrais pouvoir faire grandir mes enfants dans un endroit où tout le monde se connaît. Nous voyons souvent des enfants dans le bourg, je trouve cette image très sympa .

Votre maison était un ancien bar. Connaissez-vous un peu son histoire ?

Xavier : Nous avons participé aux classes cette année, car je suis né en 1985. C'est à cette occasion que nous avons appris de nombreuses informations sur la maison. On nous a raconté que le bar avait accueilli des courses cyclistes dans les années 60 et 70, que la maison avait été construite avec les pierres de la carrière juste à côté, que les classes se faisaient ici. Tout le monde connaît cette maison. C'est assez plaisant de vivre dans un lieu chargé d'histoire.

Marie : Nous avons retrouvé des vieux panneaux des courses cyclistes dans le garage. A la MAPA d'Iffendic, deux dames âgées se sont exclamées « Ah ! La Motte de l'Ourme. On connaît ! L'ancien bar ! ». J'espère que nous pourrons apprendre d'autres choses sur la maison. C'est toujours intéressant de connaître les lieux où l'on vit, pour mieux se les approprier en quelque sorte.

Avez-vous des loisirs et des projets sur Saint-Malon ?

Xavier : Nous sortons plus maintenant qu'auparavant. Je me suis mis à refaire du vélo, et Marie de la course, à Trémelin notamment. Nous faisons plus de marche, aussi, à la Marette, un lieu calme que nous apprécions beaucoup. Et puis nous pratiquons la moto tous les deux. Les routes sont agréables par ici.

Marie : Pour les projets, c'est sûr que nous voulons vivre ici un bon bout de temps. J'ai envie de m'impliquer dans la vie du village, donner la main aux associations locales. Xavier, lui, souhaite lancer un projet de club de tir à l'arc. Soit à destination des enfants, soit aussi pour les plus grands. Reste à trouver un endroit, car la salle des fêtes n'est peut-être pas adaptée.

Dernière question rituelle, pourriez-vous nous citer 5 mots qui vous font penser à Saint-Malon ?

- Clocher tordu
- boulangerie
- calme
- ambiance de Brocéliande
- entraide et convivialité

Construite en 1927, la maison de la Motte de l'Ourme[2] voit Francis Collet et sa femme Marie-Rose Lelu ouvrir un café-épicerie.

Le fils, Henri Collet, et son épouse, Denise Bouvet, reprennent l'établissement en 1952 et y adjoignent un restaurant qui sera permanent à partir de 1972 : "Au rendez-vous des Chasseurs". L'endroit est le lieu où se déroulent de nombreuses festivités.

A la libération, on y organise un grand feu de joie. Dans les années 50, des fêtes de campagne, des kermesses, y sont organisées. L'épicerie rend service aux Malonnais qui s'y approvisionnent (bonbons, shampoings, vermicelle, café, vin ... et autres) et peuvent même téléphoner grâce au téléphone public à l'intérieur du bâtiment. C'est également ici que se déroulent les classes entre 1970 et 1989.

En 1974, est créée l'Amicale de la Motte de l'Ourme qui, sous l'impulsion de Guy Caradec, organise jusqu'en 1978 des courses cyclistes. Des grands noms du vélo participent à certaines épreuves, comme André Foucher, Patrick Béon ou même Cyrille Guimard qui gagne la « course de lenteur » en 1975.

[2] *Dates indiquées sous réserve*

Vous avez trouvé mon nom !

Dans le dernier bulletin municipal, nous vous invitions à choisir un nom pour la mascotte de la commune, notre petit écureuil. Vous avez été nombreux à répondre et à nous proposer des dizaines de noms. Nous tenions à vous remercier sincèrement pour votre participation.

Parmi les propositions déposées en mairie, c'est **« Gwiñver »** qui a recueilli le plus de voix. Gwiñver ? Cela signifie tout simplement « écureuil » en breton.

Parmi les autres noms, nous avons recensé, entre autres, Noisette, Malin-Malon, le P'tit Malonnais, Marette, …

Vous avez pu le constater, nous éditons une feuille de chou entre chaque bulletin. Celle-ci est disponible en mairie mais également à la boulangerie. C'est donc Gwiñver, notre petit écureuil malonnais qui aura le plaisir de vous présenter ces petites informations locales deux fois par an.

L'équipe de rédaction du Bulletin municipal et du petit journal

Le calendrier des manifestations

JANVIER

Samedi 9 janvier ..... Vœux du maire (salle polyvalente)

FEVRIER

Mercredi 10 février ..... Concours de belote - Club La Fleur de l'Age

MARS

Samedi 19 mars ..... Repas de l'APE

AVRIL

Dimanche 10 avril ..... Bal - Club La Fleur de l'Age
Dimanche 23 avril ..... Repas (salle polyvalente) – Société de chasse

MAI

Jeudi 5 mai ..... Tournoi de football – Association sportive malonnaise

JUIN

Samedi 4 juin ..... Concours de palets (terrain de football) - Société de chasse
Dimanche 19 juin ..... Fête de l'école - APE
Mercredi 22 juin ..... Fête de la Musique - Club La Fleur de l'Age

JUILLET

Mercredi 27 juillet..... Concours de palets - Club La Fleur de l'Age

SEPTEMBRE

3 septembre ..... « Classe 6 » - Comité des Fêtes

OCTOBRE

Samedi ?? octobre ..... Repas des Anciens - CCAS
Mercredi 19 octobre..... Concours de belote - Club La Fleur de l'Age

NOVEMBRE

Dimanche 27 novembre ... Bal - Club La Fleur de l'Age

DECEMBRE

Mercredi 21 décembre..... Repas de Noël - Club La Fleur de l'Age

Le bulletin municipal est à disposition des associations, afin de relayer leurs informations. Pour une bonne organisation, nous vous remercions d'envoyer les articles que vous souhaitez voir paraître dans les délais demandés. Merci.

Association des Parents d'Elèves (APE)

Bonjour à tous,

Comme vous le savez, le bureau de l'APE a changé.

Erell Lissillour a été élue Présidente, Laurence Crépin, Trésorière, et Sandrine Huby, Secrétaire.

Nous tenons à remercier sincèrement Sonia Huby et Angélique Leveillé, pour leur implication au sein de l'APE, et les années consacrées à l'école et aux élèves.

Nous avons débuté cette nouvelle année scolaire par l'organisation de la soirée Croc & Mob, le 16 octobre dernier, en partenariat avec la Mairie et le Comité des Fêtes. Nous avons beaucoup apprécié cette initiative. Nous rappelons que l'ensemble des bénéfices a été laissé au profit de l'APE et des enfants.

Ce regroupement d'associations nous ayant plu, nous avons décidé de demander aux Tiz'écureuils de se joindre à nous pour le spectacle de Noël. Cette soirée fut également très sympathique et conviviale. Merci à vous et bonne continuation !!

Un énorme **MERCI** aux bénévoles, parents et grands-parents qui ont été présents aux répétitions du spectacle pour encadrer les enfants, et à toutes les personnes qui ont œuvré pour que cette soirée soit inoubliable.

Un grand merci aussi à toute l'équipe APE et aux représentants des parents d'élèves.

ET VOILA … L'ANNEE 2015 S'ACHEVE AVEC UN SPECTACLE MAGIQUE, FEERIQUE !! ET DES ENFANTS EMERVEILLES !!

L'APE organise cette année, et pour la première fois, un LOTO qui aura lieu à la salle polyvalente le dimanche 31 janvier 2016.
Venez nombreux !!!!!

Tous les membres de l'APE vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année et tous nos meilleurs vœux de Bonheur, Joie et Santé à vous tous.

Les dates à retenir pour 2016 :

Dimanche 31 janvier : Loto à 14h00. Ouverture des portes à 13h00

Samedi 19 mars : Repas

Courant juin *:* Kermesse de l'école

Soirée rétrospective « Croq & Mob »

Le vendredi 16 octobre 2015 a eu lieu la soirée rétrospective « Croq and Mob », dans la salle polyvalente de Saint-Malon-sur-Mel.

Cette soirée organisée conjointement par l'Association des Parents d'Elèves (APE), le Comité des Fêtes, la municipalité et Luc Pérez a permis d'exposer les dessins réalisés par les enfants de l'école primaire de La Marette, ainsi que leurs carnets de croquis. Les dessins portaient notamment sur la thématique du Musée de la Forge qui se trouve dans le bourg. Le public a également pu admirer une grande partie des œuvres réalisées par les artistes du collectif « Croq and Mob » sur Saint-Malon mais aussi sur les communes voisines de Muel, Gaël, Paimpont et Concoret.

Au cours de cette soirée, le conteur Sire Duzig est venu évoquer les légendes de Brocéliande et de la Samain, la fête celtique célébrant le début de la saison sombre et la fin de l'été.

Enfin, un tour de chant a clôturé la soirée. Le trio composé de Luc Pérez, Quito et Dany a enjoué petits et grands en poussant la chansonnette.

L'ensemble des bénéfices de la soirée a été reversé à l'APE afin qu'elles puissent apporter son soutien aux sorties envisagées par le corps enseignant de l'école primaire.

Générations Mouvement
Club « La Fleur de l'Âge »

En ce 2ème trimestre 2015, après la Fête de la Musique, le Club a organisé un concours de palets le 1er juillet. Malgré la canicule, plus de 100 téméraires sont venus sur le terrain :

- L'équipe gagnante : Ruelland - Lepeigneul de Montauban de Bretagne
- L'équipe communale : Crambert - Monnerais

En septembre, le Club a accueilli une trentaine d'adhérents du Club « Les Joyeux de Saint-Onen ».

Mercredi 7 octobre, 10h00, départ pour Carentoir (56), sortie annuelle du Club (le lieu change tous les ans) :

1er arrêt : l'église du XIIème siècle Saint Jean-Baptiste du Temple – Carentoir.

Trois guides bénévoles nous accueillent pour relater l'histoire des Templiers, la fonction actuelle de l'église, nous faire découvrir son gisant du XIIIème siècle en bois de chêne, le rétable, à l'extérieur une croix palis tubolée.

Direction la « Ferme du Monde », où nous serons servies les Ripailles des Templiers, avec son cérémonial autour du cochon grillé, le tout en musique ! Nous assisterons aussi à la visite des 25 hectares du domaine en petit train, et découverte des 400 animaux des 5 continents.

Le 21 octobre : concours de belote 1er prix : Mesdames Chollet & Vitre de Saint-Onen

Le 29 novembre après-midi : thé dansant avec l'orchestre « Pour le Plaisir »

Le 19 décembre : repas de Noël animé par le « Petit Fermier » bien connu en Ille-et-Vilaine

2016	• 14 janvier: Galette des Rois à Bléruais • 10 février : Concours de belote

Et chaque dernier mercredi du mois, nous nous retrouvons pour le repas, nous fêtons les anniversaires … Des voyages à la journée sont proposés, des séjours de vacances …

Nous acceptons les nouveaux « seniors », pour une cotisation de 16 euros.

Bonne et Heureuse Année 2016

Le Club de football

La saison a repris avec son lot de changements.

Le groupement « jeunes » qui concernait les U15/U17, et associait plusieurs clubs dont celui de Saint-Malon-sur-Mel a été dissout, Saint-Méen-le-Grand souhaitant faire cavalier seul.

Les clubs de Saint-Malon, Gaël/Muel et Saint-Maugan se sont donc mobilisés pour garder cette structure, ce qui nous permet d'utiliser tous nos terrains et de poursuivre la formation de nos jeunes joueurs.

Pour les plus jeunes, pas de changement particulier ...

Le bureau vous souhaite à tous
de très bonnes fêtes de fin d'année !

Date à retenir : ***Jeudi 5 mai 2016***, tournoi de foot de l'Ascension

Le président ..... Marquer Pascal 02.99.07.52.36	**Le secrétaire .....** Robin Noël 07.61.56.88.10

Les Amis du Vélo

Suite à l'Assemblée Générale qui s'est tenue le vendredi 29 mai 2015, dans la salle annexe de Saint-Malon-sur-Mel, les membres du bureau ont décidé, à l'unanimité, la dissolution de l'association, au motif qu'elle manque de nouveaux membres.

Les Amis du Vélo tiennent à remercier tous les bénévoles qui les ont aidé depuis 2004.

Les Amis du Vélo vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année !

Les « Tiz'écureuils »

Le mercredi 18 novembre, nous nous sommes réunis à la mairie pour créer une **Junior Association**. Tout a commencé en septembre, lorsque M. Le Maire et les conseillers municipaux nous ont invités à échanger et à discuter sur des idées de projets et d'envies que nous aimerions à Saint-Malon.

Après plusieurs réunions avec des élus municipaux et Fabian Le Bail (Animateur du Service Jeunesse de la Communauté de communes Saint Méen-Montauban), nous avons choisi le nom : ***les Tiz'écureuils*** (l'écureuil représentant la commune sur son blason).

Notre premier projet serait de pouvoir bénéficier d'un local pour pouvoir nous rencontrer en dehors des établissements scolaires. Des idées ont été évoquées comme la création d'un skate-park et l'aménagement du local.

Pour faire partie de cette association, nous avons décidé d'une cotisation de 5 euros/an par personne. Nous essaierons de nous réunir au moins une fois par mois pour faire avancer nos projets.

La Junior Association est composée d'un bureau :

Jonathan Crépin ..... Président	**Ronan Crépin** ..... Vice-Président
Marie Bougeard ..... Secrétaire	**Tessa Pontrucher**..... Secrétaire adjointe
Anna Duval..... Trésorière	**Maeva Lorand** ..... Trésorière adjointe

L'association est, à ce jour, composée de 37 adhérents, de 11 à 15 ans. Toute personne habitant Saint-Malon, Saint-Gonlay et Bléruais est bienvenue si elle désire rejoindre l'association.

Nous vous souhaitons un Joyeux Noël et une excellente année 2016.

Pour l'association, Jonathan Crépin

« Jeux grignote »

Les soirées **« Jeux grignote »** sont organisées par le Service Jeunesse de la Communauté de Commune. Ces soirées se déroulent une fois par mois en période scolaire, et une fois par semaine pendant les vacances, dans une commune différente à chaque fois. Ces soirées sont ouvertes aux petits à partir de 3 ans, accompagnés de leurs parents, comme aux grands, entre amis ou en famille.

Le Service Jeunesse se charge d'apporter un panel de jeux pour tous les publics. Les joueurs quant à eux sont invités à apporter chacun des victuailles à partager et à manger avec les doigts pour un moment convivial et ludique.

Le vendredi 27 septembre 2015, dans l'annexe de la salle polyvalente, a eu lieu la première soirée « Jeux grignote » à Saint-Malon-sur-Mel.

Les participants ont pu découvrir des jeux nouveaux présentés par les animateurs, jeux d'ambiance, jeux de stratégie, jeux de cartes … Enfants et adultes ont joué, ri, grignoté entre deux parties de jeux endiablées.

Vers 23 heures, petits et grands se sont séparés, ravis d'avoir partagé ces moments conviviaux et sympathiques, passés trop rapidement, aux dires de tous.

Les joueuses et joueurs remercient Léa, Diane-Perle, Erwan et Fabian du Service Jeunesse, pour l'organisation et animation de cette superbe soirée.

Saint-Malon et la qualité de l'eau

De nombreuses études ont permis de mettre en évidence l'implication des pesticides dans la pollution des eaux.

Les herbicides se retrouvent très souvent dans les cours d'eau. Nous sommes tous responsables de la qualité de l'eau, et devons tout mettre en œuvre pour l'améliorer.

Comme de nombreuses municipalités, Saint-Malon est dans une démarche de bonnes pratiques de désherbage. Elle réalise le minimum de désherbage chimique sur l'ensemble de ses espaces et donne la priorité à des techniques de désherbage plus respectueuses de l'environnement.

Ce choix n'est pas sans entraîner des désagréments aux yeux de certains d'entres nous. Le fait de ne plus traiter chimiquement peut entraîner, dans certains cas, une présence plus visible de végétation spontanée.

Divers modes de désherbage sont employés à Saint-Malon ; vous avez l'occasion d'apercevoir le service technique brûler, faucher, arracher ou biner l'herbe le long des rues et sur certaines zones du centre bourg.

Nous vous invitons à encourager ces efforts pour la reconquête de la qualité de l'eau, et à faire preuve d'indulgence si quelques « mauvaises herbes » venaient à réapparaître quelques jours après le désherbage.

Désherber devant chez vous, mais sans usage de désherbant chimique !

Pour accompagner Saint-Malon dans cette démarche, vous pouvez choisir de désherber devant chez vous, mais aussi dans votre jardin, sans employer de désherbant chimique ! Le binage, l'arrachage, la fauche, la tonte, le balayage ou le paillage peuvent pallier l'usage de traitements chimiques, et permettre au service technique d'économiser du temps afin de le consacrer davantage aux secteurs les plus difficiles à gérer.

Tous ensemble, changeons nos pratiques !

La qualité de l'eau, c'est l'affaire de tous !

Paroisse Saint-Méen du Garun, CCL de Saint-Malon,

Depuis septembre 2015, le Père Raphael Yapo Sain est le curé de l'ensemble paroissial.

Originaire de Côte d'Ivoire, il a passé 6 années à Saint-Clément de Rennes. Il est secondé par le Père Paul Babindamana. Ils sont à la disposition de tous.

« Venez nous dire bonjour au presbytère, vous serez toujours les bienvenus », a t-il insisté,

Site : *www,paroissest-meen.org*

Permanences : mardi et vendredi de 9h00 à 12h00
Tél : 02 99 09 61 38 (presbytère)

Le prêt de broyeur de végétaux
Un nouveau service à destination des particuliers

La Communauté de communes Saint Méen-Montauban s'est engagée, en partenariat avec le SMICTOM Centre Ouest 35 et l'ADEME, à mettre en œuvre des actions de prévention et de réduction des déchets. En 2014, les déchets verts ont représenté 38,5 % du tonnage total de déchets déposés dans les 9 déchèteries que compte le territoire du SMICTOM Centre Ouest 35, soit l'équivalent de 118 kg par habitant et par an. La communauté de communes souhaite encourager les habitants du territoire à gérer en autonomie leurs déchets verts, en pratiquant ou en améliorant leurs techniques de jardinage (broyage, paillage…) et de compostage. Pour cela, elle propose une mise à disposition gratuite de broyeurs de végétaux.

Comment emprunter un broyeur à végétaux ?

Mis en place à titre expérimental pour un an, ce nouveau service est simple et gratuit. Il est proposé aux habitants des 17 communes qui dépendent du SMICTOM centre-ouest (hormis Saint-Pern et Irodouër qui dépendent du SMICTOM Ille-et-Rance). Seul le carburant est à la charge de l'utilisateur. Le prêt comprend une remorque pour le transport et des accessoires de sécurité. Des consignes d'utilisation vous seront données dans les deux lieux d'emprunt, à Montauban-de-Bretagne et à Saint-Méen-Le-Grand. Réservation pour 48 heures.

Les lieux d'emprunt

La réservation, l'emprunt et le retour du matériel de broyage s'effectuent, au choix, auprès des magasins :

- MENE LOISIRS
  Route de Rennes - ZA du Maupas à Saint-Méen-Le-Grand
  Téléphone : 02.99.09.68.29
  Ouverture du mardi au samedi : 9h00 - 12h00/14h00 – 18h30
- LA MAISON POINT VERT
  61, route de Rennes à Montauban de Bretagne
  Téléphone : 02.99.06.66.97
  Ouverture du lundi au samedi : 9h00 - 12h00/14h00 – 19h00

Pour vous inscrire**, contactez l'accueil de la communauté de communes* ***au 02.99.06.54.92

infos pratiques

En déchèterie, tout n'est pas permis …

Bacs verts et bacs jaunes

Le SMICTOM rappelle aux usagers que les ordures ménagères ne sont pas acceptées dans les déchèteries. En effet, ces installations ne sont pas autorisées règlementairement à recevoir ce type de déchets.

Les **déchets ménagers** doivent être **obligatoirement** déposés dans les **bacs verts** mis à la disposition de chaque foyer par le SMICTOM.

Si votre maison n'est pas équipée de poubelle, ou le volume de votre bac vert n'est pas adapté, n'hésitez pas à contacter les services du SMICTOM.

Par ailleurs, le volume des bacs jaunes présents sur les déchèteries du SMICTOM est limité. Aussi, les apports d'emballages recyclables sont à restreindre.

Les **vidages** des **bacs jaunes** ne sont **pas comptabilisés** et n'ont pas d'incidence sur la facturation. Si le bac jaune est insuffisant, vous pouvez demander un bac plus grand auprès des services du SMICTOM.

Redevance incitative

2015 a été marquée par la mise en application de la redevance incitative. Ce nouveau mode de facturation du service de gestion des déchets est basé sur le volume du bac vert mis à disposition de chaque foyer et sur la production de déchets dans l'année.

La redevance permet de financer l'ensemble des services proposés aux usagers et gérés par le SMICTOM Centre Ouest : la mise à disposition des bacs verts et jaunes, la collecte des bacs verts et jaunes, la collecte des colonnes à verre, le tri, le fonctionnement des déchèteries, le traitement des déchets.

Le SMICTOM Centre Ouest vous indique **quelques règles à suivre pour une collecte des déchets sans encombre :**

- **Un bac vert toujours fermé pour la collecte** : surtout pas de sac à côté ou au-dessus de la poubelle.
- **Un bac vert plein de préférence** : pour réduire le nombre de levées de votre bac vert, sortez-le lorsqu'il est plein.
- **Pas d'ordures ménagères en déchèterie**.

N'oubliez pas, des gestes existent pour réduire la quantité de vos déchets et ainsi diminuer le nombre de levées de votre bac vert. Pour rappel, vous pouvez consulter le nombre de levées sur le site www.ecocito.com

Pour l'année 2016, vous recevrez votre facture durant le 1er trimestre 2016. Celle-ci comprendra l'abonnement au service et le forfait des levées pour l'année 2016 ainsi que les levées supplémentaires éventuellement effectuées en 2015 (au-delà du forfait).

Pour mémoire, seuls les propriétaires sont destinataires de cette facture et doivent l'acquitter. Ils peuvent ensuite la répercuter sur leurs locataires.
Pour les logements collectifs, ce sont les gestionnaires qui devront acquitter la facture.

Plusieurs modalités de règlement vous sont proposées : le prélèvement automatique, le paiement sécurisé via internet ou le règlement par chèque, par virement ou en numéraire.

Collecte des boîtes d'aiguilles usagées

Le SMICTOM Centre Ouest organise, en partenariat avec l'éco-organisme DASTRI, une collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux, à savoir les boîtes d'aiguilles usagées des Particuliers en automédication.

Cette collecte concerne les déchets produits par des particuliers qui se soignent par eux-mêmes comme les diabétiques par exemple. Aiguilles, seringues, lancettes, ..., seront ainsi éliminées dans le respect de la réglementation.

Cette collecte gratuite ne s'adresse qu'aux particuliers. Les professionnels de santé possèdent leur propre filière d'élimination.

Le SMICTOM rappelle que la fourniture des boîtes vides est désormais assurée par les pharmaciens. Les particuliers concernés doivent se rapprocher de ceux-ci pour récupérer une boîte vide pour le stockage de leurs aiguilles.

Les boîtes pleines sont à déposer aux périodes ci-dessous indiquées, aux jours et heures d'ouverture des déchèteries du SMICTOM (Loscouët sur Meu, Caulnes, Guilliers, Porcaro, Gaël, Montauban de Bretagne, Montfort sur Meu, Le Verger et Plélan-Le-Grand) :

- ✓ Lundi 29 février au samedi 5 mars 2016
- ✓ Lundi 30 mai au samedi 4 juin 2016
- ✓ Lundi 29 août au samedi 3 septembre 2016
- ✓ Lundi 28 novembre au samedi 3 décembre 2016

Les déchets seront refusés en dehors de ces dates. Ils devront être conditionnés dans les boîtes fournies par les pharmacies. Les usagers doivent s'adresser au gardien de la déchèterie.

Déchets contenant du plâtre

Un nouveau tri est désormais en place dans les déchèteries du SMICTOM Centre Ouest. Il s'agit du plâtre.

Ainsi, tous les déchets contenant du plâtre doivent être déposés dans un Eco-DIB (petit conteneur) disposé à côté du caisson Déchets non recyclables au niveau de la voie de circulation des véhicules.

Cette décision fait suite à l'ouverture de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux, propriété du SMICTOM Centre Ouest, au lieu-dit Point Clos sur la commune de Gaël.

L'arrêté préfectoral, autorisant l'exploitation de cette installation, interdit le stockage du plâtre, d'où un tri nécessaire de ce matériau en déchèterie.

Le SMICTOM demande aux usagers de se conformer à cette nouvelle consigne et les remercie pour leur compréhension.

SMICTOM CENTRE OUEST ILLE & VILAINE

Pour tous renseignements, vous pouvez :

- ***contacter les services du SMICTOM au 02.99.09.57.26***

ou

- ***consulter le site Internet du SMICTOM*** **www.smictom-centreouest35.fr**, où vous trouverez notamment les ***calendriers de collectes des bacs jaunes pour 2016***

Les règles du démarchage à domicile

Vente de matériel, rénovation de toiture, nouveau système de chauffage : fréquentes sont les situations où le consommateur est sollicité par des professionnels en dehors des lieux de commercialisation. Dans ces conditions, on peut facilement être amené à s'engager mais aussi à rapidement le regretter !

La loi du 17 mars 2014, dite " loi Hamon ", renforce la protection du consommateur qui conclut un contrat hors établissement, nouvelle appellation du démarchage à domicile.

Si vous avez conclu un contrat à votre domicile, sur votre lieu de travail ou auprès d'un professionnel installé occasionnellement dans une galerie marchande par exemple, vous bénéficiez d'un certain nombre de droits : impossibilité pour le professionnel de vous demander un paiement avant 7 jours, possibilité d'annuler le contrat pendant 14 jours.

Pour en savoir plus, les associations de défense de consommateurs de la Maison de la consommation et de l'environnement ont édité une fiche *Les nouvelles règles du démarchage à domicile* disponible à l'accueil ou téléchargeable sur www.mce-info.org – rubrique Nos publications/Livrets et fiches.

Article rédigé par :

Maison de la consommation et de l'environnement *(Mce)*
48, boulevard Magenta – 35000 Rennes
02.99.30.35.50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

Transport à la demande (TàD)

Le Transport à la demande (TàD) est un service de proximité qui propose aux habitants ayant des difficultés de déplacements d'aller les chercher à leur domicile ou à un point d'arrêt (prédéfini) et de les déposer auprès d'équipements **non marchands hors médicaux** (établissements médicaux, arrêts de transport en commun, gare, mairies, associations d'aide à l'insertion, pharmacies…). **Le service ne dessert pas les grandes surfaces ou les commerces de proximité tels que les boulangeries, les superettes…**

Le service « Transport à la demande » existait, depuis juin 2012, sur l'ancienne Communauté de communes du Pays de Montauban-de-Bretagne. Depuis le 1er juillet 2015, les 19 communes du territoire en bénéficient. En novembre 2015, le service TàD comptait 100 adhérents (35 nouvelles adhésions depuis le 1er juillet 2015 dont 25 sur les communes qui ne bénéficiaient pas de ce service).

Les conditions d'accès aux services :

- **TàD SERVICES** ..... Avoir plus de 65 ans ou être en situation de handicap (pas de critère d'âge).
- **TàD EMPLOI**..... personnes en recherche d'emploi et en insertion.

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30, hors jours fériés.

Pour utiliser ce service, il faut **devenir adhérent**, et obtenir une carte de transport auprès du service transport de la Communauté de communes Saint Méen-Montauban ; **cette adhésion est gratuite.**

TàD SERVICES

Le TàD services fonctionne avec des tickets de transport au prix unitaire de **2,50 €**. Ils sont en vente auprès du conducteur.

Tarifs :

- déplacement à l'intérieur du territoire de la communauté de communes (19 communes) : 2,50 € l'aller et 5,00 € l'aller-retour (= 2 tickets)
- déplacement à l'extérieur du territoire de la communauté de communes (arrêts définis) : 5,00 € l'aller et 7,50 € l'aller-retour (= 3 tickets)

TàD EMPLOI

La TàD emploi fonctionne avec des tickets de transport au prix unitaire de **1,00 €**. Ils sont en vente auprès du conducteur.

Tarif : déplacement à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de la communauté de communes (19 communes) : 1,00 € l'aller et 2,00 € l'aller-retour (= 2 tickets)

Une réservation du trajet est nécessaire, auprès de la « Centrale de Mobilité », **au minimum la veille pour le lendemain**.

Pour réserver son trajet, deux solutions :

- Soit par téléphone au 0.810.35.10.35 (n° Azur, prix d'un appel local)
- Soit par internet sur www.illenoo-services.fr : dans l'onglet « contactez-nous », sélectionner « demande de réservation TAD » et remplir l'ensemble des informations demandées.

Pour plus de renseignements, contacter le service transport à la communauté de communes, Marie-Aude Massicot au **02.99.06.54.92**

L'action « Jette ta bouteille à la mer »

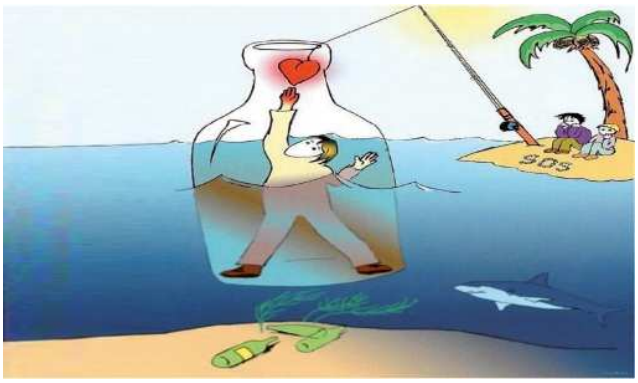

L'action « Jette ta bouteille à la mer » est portée par le département d'Ille-et-Vilaine, via l'Agence du Pays de Brocéliande et l'APASE. Plusieurs partenaires interviennent également pour la mise à disposition d'animateurs (Centre Médico-Psychologique de Montfort, collèges publics de Saint-Méen et de Montauban de Bretagne, l'Institut Médico-Educatif les Ajoncs d'Or et la Mission Locale).

De quoi s'agit-il ?
Un groupe de paroles pour adolescent de 10 à 18 ans. Anonyme et gratuit.

Leur point commun ?
Un problème d'alcool dans leur entourage, leur famille, et le besoin d'en parler.

A quoi ça sert ?
Cela leur permet de rencontrer d'autres d'adolescents qui vivent une situation similaire, de partager leur expérience, de sortir de leur isolement et de reprendre leur place d'enfant, d'avoir un espace pour parler, s'occuper d'eux.

Quand ?
Un mardi sur deux, pendant la période scolaire, de 18h00 à 19h30.

Où ?
2, rue du Château (Tour du Papegault) à Montfort-sur-Meu, dans les locaux de la Mission Locale.

Qui s'en occupe ?
Deux à trois professionnel(le)s sont présent(e)s à chaque séance pour accueillir les adolescents et animer le groupe de parole.
Ces professionnel(le)s de l'accompagnement vous proposent un entretien avant d'assister au premier groupe.

Planning des rencontres

- 5 et 26 **janvier 2016**
- 1er, 15 et 29 **mars 2016**
- 3, 17 et 31 **mai 2016**
- 9 **février 2016**
- 12 **avril 2016**
- 14 et 28 **juin 2016**

Contacts

02.99.09.86.70
Fabienne Wairy
Assistante sociale au CDAS
du pays de Brocéliande

07.82.81.20.28
Françoise Caroff
Travailleur social à l'APASE

Jettetabouteille-broceliande@cg35. fr

Arbres remarquables en Bretagne un patrimoine à découvrir

Depuis 2007, une campagne de recensement, menée par les salariés et une centaine de bénévoles d'associations nature et environnement, a permis de répertorier près de 2.000 arbres sur le territoire breton, dont 400 considérés comme remarquables.

L'ouvrage « Arbres remarquables en Bretagne » s'appuie sur cet inventaire participatif, piloté par la Maison de la consommation et de l'environnement (Mce) à Rennes, avec la participation de partenaires associatifs dans chaque département :

- Bretagne Vivante Quimper,
- Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Forêt de Brocéliande,
- Vivarmor Nature.

Ce projet a reçu le soutien du Conseil régional de Bretagne et des quatre Conseils départementaux.

Guide des arbres remarquables pour le grand public, ce livre a pour ambition de décrire précisément ces arbres à valeur patrimoniale. Il permet de mieux comprendre la biodiversité en lien avec les arbres et pourra servir de référence aux associations et aux enseignants, afin de nourrir leurs animations nature et patrimoine.

L'ouvrage a été adressé à toutes les mairies de Bretagne, ainsi qu'aux lycées et aux Pays. Il est disponible en prêt au centre de ressources et de documentation de la Mce. Il est également en vente à l'accueil de la Mce ou en librairie (éditions Biotope, 19 €).

Article rédigé par :

Maison de la consommation et de l'environnement *(Mce)*
48, boulevard Magenta – 35000 Rennes
02.99.30.35.50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

Infos culture

La soirée de Noël de l'APE
18 décembre 2015

Cette soirée a été **FÉ-É-RIQUE** !

Motivés, pressés de monter sur scène, les enfants se sont grandement amusés. Leur bonheur se lisait dans leurs yeux, et cela a été pour nous la plus belle des récompenses. Nous avons fait le maximum pour que tous les enfants puissent participer aux scènes qui leur plaisaient.

Parents, grands-parents, oncles, tantes, amis ainsi que nombre d'habitants de la commune, mais aussi de communes voisines, ont fait le déplacement afin de venir assister au spectacle.

Les enfants ont été formidables et ont remporté un énorme succès, ainsi que de nombreux applaudissements.

Un clin d'œil au Père Noël, pour son arrivée mémorable avec son traîneau, ses lutins et ses jouets.

A l'issue de la soirée, nous avons effectué le tirage de la Tombola de Noël qui a rencontré un énorme succès avec plus de 600 tickets vendus par les enfants.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont œuvré pour que cette soirée soit une réussite.

Les lutins s'affairent en cuisine à la préparation des pizzas.